

**Procès-verbal du décembre Conseil Académique**  
**Réuni le jeudi 9 mars 2023**  
**Sous la présidence de de M. Noël DIMARCO,**  
**Vice-Président Recherche**  
**et la coprésidence de M. Stéphane AZOULAY,**  
**Vice-Président Formation**  
**N°02/2023**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mme ADAM Carine, M. BAILLY-BECHET Marc, Mme BARANES Angéla, Mme BERTONE Manuela, Mme BERTRAND Marie-France, M. BONCOMPAGNI Éric, M. BORGESE Franck, Mme BOUVET Océane, Mme BRIET Catherine, Mme D'ARRIPE-LONGUEVILLE Fabienne, M. DOUAI Ali, M. DREVON Emmanuel, Mme FEDELE Carine, Mme HERITIER Camille, M. LECOUTEUX Guilhem, M. LEGRAND Olivier, Mme NORDERA Marina, Mme PANTEL Chloé, M. PAPADOPOULO Théodore, Mme PERALDI-FRATI Marie-Agnès, Mme RICHARD Charlotte, M. ROSSO Thierry, M. ROULEAU Matthieu, M. SERRANO Benjamin, Mme SESSA Virginie, M. SIIRIAINEN Fabrice, Mme VAN DE WIELE Nathalie,

**AVAIENT DONNÉ PROCURATION :** M. ALLEGRET Jean-Pierre à M. SIIRIAINEN Fabrice, Mme AYERBE Cécile et Mme DEMARIA Samira à M. LECOUTEUX Guilhem, Mme BARBIER Claire et Mme BLAY-FORNARINO Mireille à Mme FEDELE Carine, Mme BATAZZI Claudine et M. CASSAM-CHENAÏ Patrick à M. BORGESE Franck, M. BLANC Frédéric à M. BAILLY-BECHET Marc, Mme BOUSIGUES Marie et Mme CHAN-HAOR-KING Channia à M. DREVON Emmanuel, M. CAUVIN Éric à Mme D'ARRIPE-LONGUEVILLE Fabienne, Mme GWIZDEK Carole à M. ROULEAU Matthieu, M. HADJI Toufik à Mme BARANES Angéla, Mme N'AIT-BOUDA Faïza à Mme HERITIER Camille, M. KORDOPATIS Georges et M. PETIT Éric à M. AZOULAY Stéphane, M. KRUG Adrien à Mme BOUVET Océane, Mme MACCAGNAN Stéphanie à Mme ADAM Carine, Mme MIGLIACCIO Claire à M. LEGRAND Olivier, M. PELLEGRINETTI Jean-Paul et Mme PLOUVIEZ Mélanie à M. DIMARCO Noël, M. ROBINE Thibaut à Mme RICHARD Charlotte, Mme WHYTE Shona à Mme BERTONE Manuela, Mme BRIET Catherine à Mme HERITIER Camille à compter de 16H30,

**ÉTAIENT ABSENTS :** M. BIZIOU Mickael, M. BURRONI Gaël, M. BONFILS Lucas, M. CAILLER Bruno, Mme CEREZO Delphine, M. CHAPON Paul, Mme CHRISTIANS Elisabeth, M. COURDE Clément, Mme FERAUD Aurélie, M. GARCIA Dimitri, M. GESBERT David, M. GUENNIQUI Omar, M. HACHEM Elie, Mme HOUARA Inès, Mme HUEBER Marie-Odile, M. LECCIA Antoine, M. MABIN Paul, M. MORETTI Laurent, Mme NIELSON Nathalie, M. PULIDO Ryan, M. ROUX Christian, M. THOMIN Jean-Louis, M. VALERIAN Théo, Mme ZAHY Sandra,

**INTERVENANTS :** M. ARGENTINA Médéric, M. BARONE Pierre, Mme COCHIN Laetitia, M. CREMOUX Pascal, Mme MIRBEL Isabelle, M. RINAUDO Christian, Mme STEICHEN Pascale, Mme TARIEL Laure, Mme ZERMATI Johanna, Mme ZIANI Dahbia.

M. AZOULAY ouvre la séance à 13H35.

Il informe en préambule d'une demande d'ajout de point à l'ordre du jour sur la partie « Formation » qui concerne une convention internationale avec l'École de Technologie Supérieure de Montréal pour le programme de Coursus imbriqué BUT 3.

***L'ajout de ce point à l'ordre du jour est validé à l'unanimité avec 48 voix.***

## I.- Vie Institutionnelle

### I.1.- Validation du Procès-verbal du 9 février 2023

Aucune remarque n'est formulée sur ce PV.

**Le Procès-Verbal du CAC du 9 février 2023 est adopté avec 46 voix pour et 2 abstentions.**

## II.- Vie Universitaire

### II.2.-CVEC : Bilan 2022 et perspectives 2023

M. AZOULAY accueille Mme COCHIN et M. BARONE pour présenter un bilan de la CVEC 2022 ainsi que les perspectives pour 2023. (cf document en annexe)

Mme COCHIN rappelle que la CVEC est une taxe, payée par les étudiants, fléchée sur plusieurs objectifs : l'accueil, l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants ainsi que la prévention et l'éducation à la santé. Elle précise que le bilan et la programmation de la CVEC ont été préparés et validés par la Commission CVEC qui s'est réunie le 16 février.

#### II.2.1.-Bilan CVEC 2022

Une présentation est faite par thématique qui met en avant, les réalisations les plus importantes et les plus emblématiques sur les différents volets :

##### ➤ Volet « accueil »

Il est à noter 4 actions importantes :

- L'organisation de la 2e édition cette année des « villages vie étudiante » qui a permis d'élargir le nombre de campus visés avec 9 sites désormais concernés.
- L'aménagement des lieux de vie pour les campus (dans le cadre de l'AAP Campus) qui concerne notamment un espace détente pour la BU de Carlone, l'espace Morphée pour la BU de sciences, la rénovation du parvis du campus Pasteur ou la végétalisation du parvis de Saint-Jean-d'Angély.
- L'animation sur les campus, axé sur le développement durable avec, par exemple, les jardins partagés et les formations en permaculture, composteurs, les ateliers de changements de comportement,
- La mise en place d'un guichet étudiant sur la MDE (Maison Des Etudiants) en collaboration avec la ville de Nice pour répondre à toutes les questions relatives à la vie étudiante.

##### ➤ Volet « accompagnement social » :

- L'année 2022 a été marquée par la mise en place du dispositif de logement d'urgence dans le cadre d'une convention passée avec les auberges de jeunesse. Il permet aux étudiants qui sont en situation de rupture et dont le dossier est suivi par une assistante sociale, d'être hébergés sur une durée limitée. Les nuitées peuvent être prises en charge dans le cadre de la CVEC. À ce jour, ce dispositif a déjà fonctionné 4 fois.
- Le soutien financier pour lutter contre la précarité alimentaire se poursuit avec l'ouverture d'une 2e épicerie solidaire Agoraé et le cofinancement du restaurant solidaire.
- Une subvention est accordée à l'ADIL (Agence Départementale pour l'Information sur le Logement) qui permet chaque année d'avoir un retour sur la situation du logement des étudiants.
- Une politique de lutte contre la précarité menstruelle est menée avec l'installation de distributeurs sur 6 campus.
- L'équipe a enfin été renforcée avec le recrutement de 2 nouvelles assistantes sociales pour répondre aux besoins des étudiants.

- Volet « Vie associative étudiante »,  
il est à noter :
  - Le renouvellement de conventions avec AJC06, UNICE SPORT et FACE 06 votées au CAC du 9 février dernier et pour lesquelles tous les éléments chiffrés sont tenus à disposition des conseillers par la DVU.
  - La poursuite des versements des subventions initiatives étudiantes (avec le renouvellement de la charte et de la composition de la commission) et des formations des associations étudiantes (notamment sur les risques festifs).
  
- Volet « Santé - Accès aux soins » :
  - Il est observé un développement de l'offre de santé avec l'inauguration, l'année dernière, du centre de santé sur le campus de Saint-Jean à Angely qui a accueilli 7692 patients en 2022.
  - Une offre de santé a été déployée sur Sophia-Tech
  - L'équipe a été enrichie par des recrutements
  - Il a été mis en place un parcours de soins spécifiques pour les sportifs de haut niveau
  
- Volet « Santé - Prévention » :
  - 8 villages « santé sexuelle » ont été mis en place de manière pérenne, en 2022 sur différents campus.
  - Une formation aux premiers secours en santé mentale a été proposée au cours de laquelle 27 personnels et 57 étudiants ont été formés en 2022,
  - Des actions de prévention classiques contre les VIH et IST se sont tenues avec des sessions mensuelles de dépistages sur les campus, et de mise à disposition de préservatifs,
  - Le recrutement de 7 postes d'étudiants en relais santé a été cofinancé par le Conseil Régional PACA.
  
- Volet « Sport » :
  - L'offre sportive a été enrichie, un grand choix a été offert aux étudiants avec 75 activités sportives offertes par semestre qui a permis d'obtenir une moyenne de 10 000 pratiquants.
  - La volonté est de déployer une offre sportive sur tous les campus, notamment sur les campus délocalisés de Cannes et de Sophia.
  - Des installations ont été rénovées, de nouvelles structures ont été installées sur les campus de Trotabas, de Valrose et de Carlone.
  - L'accompagnement des sportifs de haut niveau a été développé.
  
- Volet « culture » :
  - On note une programmation diversifiée avec notamment une opération annuelle à rayonnement national dans le cadre du concert de Sofiane Pamart à l'opéra.
  - Une montée en puissance des ateliers de création est observée qui sont désormais au nombre de 10. On note la volonté de donner une performance publique pour que les étudiants se mettent en situation.
  - Des offres de place de spectacles ont été proposées avec 500 places à gagner par concours sur 25 spectacles proposés.
  - Les déplacements des étudiants ont été facilités avec des mises en place de bus pour les lieux les plus difficiles d'accès (Théâtre de Grasse, Carros).
  - Des recrutements ont été opérés pour enrichir la culture et développer la programmation avec 2 emplois à plein temps : un chargé de programmation de la production et des partenariats et une chargée des publics et de la communication. 8 ambassadeurs et ambassadrices culture sont positionnés sur les campus pour présenter l'offre culturelle à tous les étudiants.

Le bilan chiffré est ensuite présenté.

## II.2.2- Perspectives CVEC 2023

Au total, 1 920 000,00€ seront attribués pour 2022-23 pour un nombre d'étudiants qui à l'heure actuelle tournerait autour de 36 000, l'enveloppe étant à peu près équivalente à celle de l'année précédente.

Mme COCHIN répond ensuite à Madame VAN DE WIELE que le CROUS récupère 95€ par étudiant mais que l'université

ne perçoit pas l'intégralité de cette somme au terme d'un reversement qui lui est ensuite effectué. M. BARONE précise, à la demande de Mme BRIET, que le point de départ est de 41,00€ reversés à l'Université et suite à un arbitrage prenant en compte notamment le nombre de boursiers, la somme peut évoluer en fonction des reliquats et qu'elle était de l'ordre de 60 à 63€ pour les dernières années. Mme COCHIN rappelle que sur le volet social, un travail commun est mené en collaboration avec le CROUS, la CVEC permettant, en parallèle, des financements par le biais de commissions du CROUS.

- Perspectives de pilotage pour 2023 :  
Il est rappelé que le projet de schéma directeur de la vie étudiante a été présenté au CAC du 9 février. Dans ce cadre Mme COCHIN informe que le 7 mars au soir a été lancé un questionnaire à destination de l'ensemble des étudiants qui concerne la mobilité, le logement, la restauration, et les services qui leur sont offerts. Elle encourage les conseillers à en parler aux étudiants car il serait souhaitable d'avoir un taux de réponse intéressant pour connaître les axes à valoriser plus particulièrement dans le cadre du schéma directeur. Elle précise que les étudiants peuvent répondre jusqu'au 31 mars à l'enquête et indique à la demande de Mme BRIET qui souhaiterait que les Ecoles Doctorales soient destinataires des messages sur ce type de sujet afin de sensibiliser les doctorants, que la communication se fait habituellement à destination des directions de composantes mais qu'elle pourra ajouter les ED à sa liste de diffusion. Elle souligne que la DVU s'inscrit donc dans une volonté de démarche qualité afin de répondre aux attentes des étudiants.
- Ambitions « accompagnement social et d'accueil des étudiants » :  
Le projet est de poursuivre l'aménagement des lieux de vie et les animations sur les campus, de continuer à financer l'épicerie solidaire Nice Est, de lancer un appel à projets campus 2023, de renforcer les partenariats existants notamment avec l'AFEV et le Secours Populaire et enfin de mettre en place un dressing solidaire à destinations d'étudiants qui n'ont pas toujours les moyens de se vêtir correctement.
- Ambitions « soutien à la vie associative et étudiante » :  
Elles consistent en la mise en place d'une journée d'accueil des associations étudiantes à la rentrée 2023 qui aura notamment pour but de présenter les services qui leur sont ouverts afin de favoriser une meilleure collaboration. En parallèle, il est également prévu de maintenir le soutien aux initiatives étudiantes et de renforcer les formations proposées aux associations.
- Ambitions « santé » :  
Elles passent quant à elles par le développement du centre de santé, avec l'élargissement des plages horaires et par l'application du décret sur les des services de santé étudiants (SSE).
- Ambitions sportives :  
Il s'agira de maintenir l'offre sportive, sur le semestre 1, 78 activités ont pu être proposées sur 11 lieux de pratique et sur le semestre 2, 76 activités sur 10 lieux de pratique. Le contexte territorial a permis un développement des activités ski en hiver et de plein air au second semestre incluant notamment des activités nautiques. La poursuite de la rénovation et la création d'installations sportives est également envisagée ainsi que la promotion et le déploiement d'un dispositif d'accompagnement des sportifs de haut niveau.
- Ambitions culturelles :  
l'investissement s'installe sur une logique d'ancrage de la politique culturelle avec une volonté du VP Culture et de la Direction de la Culture d'une réflexion sur des investissements pour la création d'espaces dédiés à la pratique et à la diffusion en partenariat avec les collectivités, du développement du rayonnement et de l'attractivité de la vie culturelle étudiante avec les des opérations remarquables, de l'aménagement d'un espace de travail pour la Direction de la Culture et d'accueil pour les ateliers de création sur le campus Saint-Jean d'Angély, de la poursuite du développement des activités de programmation et du renforcement des activités avec les structures partenaires ainsi que du renforcement des ateliers de création.

M. LEGRAND remarque que dans le cadre du centre de santé, un programme spécifique est prévu pour les sportifs de haut niveau, il s'interroge sur la présence de kinésithérapeutes ou de la possibilité d'y associer des élèves de dernière

année de l'IFMK. M. BARONE explique que pour la kinésithérapie, la tutelle est multiple, la situation est donc complexe et il n'est donc pas aisé de faire intervenir des étudiants kinés dans le cadre de leur cursus. Des rendez-vous ont été pris avec plusieurs kinés et le Pr DARMON afin d'élaborer un modèle, et d'aborder la question de l'internalisation de la kinésithérapie, qui n'est possible qu'à la condition qu'il y ait de la formation des étudiants stagiaires en dernière année. La difficulté est que les temps à accorder aux patients dans le cadre du centre de santé, sont plus longs qu'en kinésithérapie libérale, il est donc compliqué de répondre à la demande avec un seul kiné, ainsi un projet consiste à monter un réseau de kinés en parallèle avec le CHU, Les praticiens libéraux ou d'autres centres de kinésithérapie et en partenariat avec certains labos de STAPS.

Mme VAN DE WIELE se félicite de ce de ce bilan et de ces propositions et considère que les étudiants sont chanceux. M. AZOULAY précise que la CVEC a permis d'améliorer grandement la situation de la vie étudiante en répondant vraiment aux objectifs fixés. Mme COCHIN fait observer que l'usage des crédits est très réglementé et encadré par des textes.

M. BARONE rappelle qu'un point clé est la communication et l'information auprès des étudiants sur cette offre extrêmement diversifiée et qui couvre un large spectre allant, notamment pour le sport, des apprentissages de base (en natation ou en ski) jusqu'à l'accompagnement des sportifs de haut niveau.

## IV.- Formation

### III.3.- Grille d'évaluation de la transformation numérique des enseignements

M. AZOULAY accueille Mme MIRBEL qui a été nommée chargée de mission pour la transformation pédagogique de l'établissement et qui assure cette fonction en complément à sa mission de pilotage du projet L@UCA.

Il précise que le CAC est régulièrement amené à amender ce dispositif mis en place en 2018 suite aux retours des enseignants impliqués pour répondre au mieux à leurs attentes. Dans le cadre qui permet de fixer les étapes de la transformation et les primes qui y sont associées, il avait été fixé un nombre maximum d'accompagnements pour les enseignants-chercheurs et il s'avère que la question se pose maintenant pour les enseignants du second degré.

Mme MIRBEL explique que compte tenu du succès rencontré, l'idée avait été de proposer à chaque enseignant d'être accompagné dans la transformation numérique de leurs enseignements et de basculer ensuite, dans un autre type d'accompagnement appelé « l'auto-transformation numérique » où l'enseignant est un peu plus autonome et doit remplir un vade-mecum à la fin du processus, avant d'en demander la validation. Les deux accompagnements étaient possibles pour chaque niveau de la grille : hybridation, hybridation avancée ou distancielle. Il est apparu un besoin plus important pour des enseignants du second degré compte tenu du fait que leur service d'enseignement compte deux fois plus d'heures. Ils ont donc fait remonter le besoin de pouvoir être accompagnés pour 4 transformations numériques. Une nouvelle version de la grille est donc proposée (cf document en annexe) incluant une modification sur cette partie, une autre petite modification a également été apportée avec la suppression d'un bonus prévu au départ dans la grille pour des personnes qui suivraient le DU [o] (Enseigner et Apprendre à l'Université) ou certaines autres formations de l'établissement et qui n'avait finalement jamais été mis en œuvre.

***La grille d'évaluation de la transformation numérique des enseignements est validée avec 48 voix pour et 2 voix contre.***

### III.4.- Cahier des charges pour la mise en place de Situations d'Apprentissage et d'Évaluation (SAÉ)

Ce sujet relatif à la pédagogie, concerne la mise en œuvre de l'approche par compétence (APC). M. AZOULAY rappelle qu'une stratégie d'établissement a été votée par le CAC en juin dernier sur le déploiement de l'APC au cours du prochain contrat qui incluait celui des SAÉ dans l'offre de formation. Il est apparu important suite aux discussions qui se sont tenues sur le sujet de pouvoir préciser quelles étaient ces situations et d'établir un cahier des charges (cf document en annexe) pour avoir une base commune au sein de l'établissement et un référentiel partagé afin que l'ensemble des collègues puisse être accompagné et connaître la marche à suivre.

Mme MIRBEL rappelle quelques éléments de contexte ainsi que la stratégie essentielle de l'établissement. L'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence a initié la mise en place des compétences et en septembre 2018, la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel a introduit la notion de « bloc de compétences » dans les fiches RNCP. L'autoévaluation de l'HCERES, enfin, a demandé de faire remonter la façon dont était mise en œuvre les compétences dans les établissements et quels étaient les référentiels et les articulations avec l'offre de formation. Au niveau local, l'approche par compétence a commencé à être mise en place au sein des licences et des masters dès 2016 sous l'impulsion de la Présidente Frédérique VIDAL.

Cette démarche a vocation à porter une transformation pédagogique qui soit réflexive pour les enseignants, et à apporter une amélioration continue au sein de l'offre de formation. Une stratégie APC a été votée en CAC en juin dernier dans laquelle, la démarche de l'établissement a été divisée en 3 étapes. La première a consisté à écrire des référentiels de compétences qui ont été réalisés pour une majorité de licences et pour un certain nombre de masters, l'idée étant de reformuler les compétences positionnées dans les fiches RNCP pour se les approprier au niveau local, puis une deuxième étape a concerné la construction des matrices de cohérence pédagogique avec un travail qui a consisté à décliner ces référentiels reformulés en apprentissages clés et de les articuler ensuite avec l'offre de formation. La dernière étape est la mise en œuvre consistant à transformer la pédagogie pour supporter une approche par compétence. Ces 3 temps ont donc été définis dans la stratégie d'établissement et ont donné lieu à 3 niveaux qui ont été actés :

- Au niveau 1, les formations ont défini un référentiel de compétences avec le référentiel pédagogique qui correspond aux matrices.
- Le niveau 2 qui correspond à la mise en œuvre pédagogique au travers des situations d'apprentissage et d'évaluation consistera à proposer ces SAÉ dans chacun des diplômes.
- Au niveau 3 il est développé l'idée que pour l'ensemble du référentiel de compétences, tous les apprentissages clés disposent d'une SAÉ.

L'étudiant va travailler toutes ces compétences avec cette nouvelle pédagogie qui supporte une APC. En septembre 2024, lorsque sera mise en œuvre la nouvelle offre de formation, tous les référentiels auront été écrits et toutes les matrices de cohérence auront été définies pour tous les diplômes de licence et de master avec le projet qu'en fin de contrat, en 2028, toutes les formations se soient appropriées progressivement cette démarche et commence à proposer une ou deux SAÉ au sein de chaque diplôme. Dans ce contexte-là, l'idée est d'accompagner les équipes pédagogiques qui ont écrit ces matrices de cohérence dans l'élaboration de la maquette de formation afin de le mettre en œuvre, une approche par compétence au quotidien à travers des SAÉ.

A la question de savoir ce qu'est une situation d'apprentissage et d'évaluation, il est répondu qu'il s'agit d'un outil qui va servir à évaluer des compétences en s'appuyant sur une tâche authentique et complexe sur laquelle les étudiants vont travailler et aboutir à la réalisation d'une production matérielle ou immatérielle. L'idée est de faire comprendre aux étudiants les liens entre les différentes unités d'enseignement dans le cadre d'une « approche programme ». Même si ces SAÉ sont portées par une UE, il va y avoir d'autres UE appelées « UE ressources » qui seront nécessaires à l'étudiant pour acquérir les connaissances et les savoir-faire qui seront remobilisés dans un objet un peu plus complexe sous forme d'une SAÉ. L'évaluation se fera sur la base de critères clairs et objectifs qui devront être compris par l'étudiant afin de lui démontrer s'il est en train de progresser. Un des exemples de SAÉ des plus classiques est le stage dans lequel l'étudiant va devoir remobiliser des apprentissages acquis dans plusieurs UE, mais il pourra également s'agir d'un projet, d'une étude de cas, d'une simulation, d'une démarche d'investigation, d'un TP problématisé ou de sessions de posters, La liste n'étant pas exhaustive.

A la remarque de Mme FEDELE sur le niveau 2 pour lequel une ou deux SAÉ sont présentes alors qu'à l'IUT des SAÉ sont effectuées chaque semestre, Mme MIRBEL confirme que l'IUT doit répondre à un cadrage national très exigeant où toute l'évaluation passe par la SAÉ. Elle précise qu'au niveau licence, l'objectif n'est pas la transformation du diplôme d'un seul coup, l'idée étant qu'à la fin du contrat, il y ait au moins une SAÉ sur un semestre, M. AZOULAY ajoute que ce sera plutôt en L3 sur les semestres 5 ou 6, Mme MIRBEL souligne que toutes les compétences ne seront pas couvertes par des SAÉ car l'établissement n'a pas les moyens de le faire, l'idée étant qu'il y ait a minima l'introduction d'une SAÉ dans chaque formation mais elle précise que pour le portail STAPS, par exemple, les équipes pédagogiques sont déjà prêtes pour pouvoir mettre en place des SAÉ sur chaque compétence.

M. AZOULAY rappelle que le dispositif a déjà été voté en juin dernier et qu'il s'agit aujourd'hui de se prononcer sur la mise en application de son déploiement.

Mme MIRBEL explique ensuite qu'il n'y a pas de volonté de la gouvernance d'imposer une façon de faire une SAÉ. Il appartient aux équipes pédagogiques de définir ce qui est pertinent dans le contexte de la formation. S'agissant d'un dispositif complexe, il est proposé que l'établissement accompagne les enseignants qui souhaitent se lancer dans ce type de transformation. Cet accompagnement est porté par le CAP et par L@UCA pour les licences générales. Il pourra concerner : l'identification des UE et ECUÉ ressources et leur rapprochement avec la matrice de cohérence pédagogique, les apprentissages clés, la conception et la construction de la grille critériée d'évaluation des compétences de la SAÉ, la mise en regard de la grille critériée avec les évaluations déjà proposées notamment sur l'articulation dans les UE ressources afin d'éviter une double évaluation, l'opérationnalisation de la grille critériée sur Moodle et/ou KARUTA et enfin l'évaluation par les étudiants du dispositif pédagogique afin qu'ils puissent faire part d'un retour sur leur vécu de ces situations d'apprentissage. Sur tous ces points pour lesquels les équipes seront accompagnées, l'idée est de valoriser la qualité du travail effectué par le biais d'une grille à valider dans laquelle on trouvera différentes étapes : scénarisation, (identification de Apprentissages Clés, authenticité, ressources, complexité, production), contextualisation (formalisation), régulation (feedback et auto-positionnement de l'étudiant) et évaluation (modalités, présence d'une grille, poids de la SAÉ, quantité de travail, feedback). Tous ces éléments se retrouvent dans le cahier des charges, l'ensemble des aspects ayant été travaillés avec les ingénieurs pédagogiques. S'agissant d'un travail conséquent, il est proposé des primes d'intéressement pédagogique qui seront associées au SAÉ entre 24 et 60 h équivalent TD à attribuer aux enseignants qui vont faire ce travail de transformation pour leur diplôme. Cette prime d'intéressement pédagogique sera variable en fonction du nombre d'apprentissages clés qui seront évaluées, de la taille de l'équipe pédagogique, du nombre de feedbacks et des temps d'accompagnement prévus, des changements éventuels de maquette et de l'utilisation éventuelle du Portefolio KARUTA.

Mme MIRBEL rappelle que contrairement au BUT, il n'y a pas de programme national pour les licences et les masters et que ce sont donc les enseignants qui portent leurs programmes, des primes sont donc proposées afin de valoriser leur investissement. M. AZOULAY ajoute que pour les BUT la SAÉ a été imposée avec un programme déjà écrit alors que pour les autres diplômes en revanche, il convient de mettre en place un modèle incitatif. Mme FEDELE objecte que même si un programme était imposé pour les BUT il n'en demeure pas moins qu'un travail très important a dû être fourni par les équipes pédagogiques afin de mettre en place des SAÉ sur chaque semestre. M. AZOULAY confirme que c'est bien parce que la gouvernance a conscience de cette charge de travail supplémentaire qu'il est proposé la mise en œuvre de l'intéressement. Il précise que le cadrage n'a pas intégré les licences professionnelles compte tenu de leurs spécificités et qu'il conviendra de réfléchir à une évolution en vue de leur possible intégration dans le dispositif. Mme PERALDI observe qu'un certain nombre d'éléments pris en compte dans la réflexion menée par Mme MIRBEL ont été ignorés lors de la mise en place des SAÉ à l'IUT de manière assez précipitée, et pense qu'il serait opportun de que soit menée une réflexion commune.

A Mme VAN DE WIELE qui s'interroge sur une situation à terme, où les SAÉ pourraient supplanter intégralement les évaluations traditionnelles au sein des UE, Mme MIRBEL répond qu'elle n'est pas envisagée à ce jour car le Ministère demande pour l'instant d'attribuer des ECTS aux étudiants et de certifier en parallèle des compétences, le diplôme étant quant à lui délivré sur la base des ECTS. Pour les formations dont les SAÉ couvriront l'ensemble de leur référentiel une réflexion est engagée en vue d'attester des SAÉ dans le supplément au diplôme.

A M. BONCOMPAGNI qui s'interroge sur les difficultés potentielles d'étendre les SAÉ au-delà du L3 vers les niveaux L1 ou L2 compte tenu de l'importance des effectifs, Mme MIRBEL répond que l'idée n'est pas d'intégrer des SAÉ sur chaque année, le cadrage voté ayant prévu qu'elles soient positionnées sur les apprentissages clé terminaux, elles devront ainsi plutôt être développées sur le plus haut niveau correspondant à la dernière année du diplôme même si des UE ressources associées pourront être positionnées sur les deux premières années.

M. LECOUTEUX s'interroge sur la complémentarité entre les évaluations traditionnelles et les SAÉ et s'inquiète d'une situation susceptible de stresser les étudiants. Mme MIRBEL répond qu'un item dans l'accompagnement concerne l'articulation entre la grille critériée avec les évaluations, ainsi dans le cadre d'un stage par exemple, une évaluation ne va pas se rajouter mais se substituer en donnant à l'étudiant un détail plus fin qui lui permettra de mieux comprendre

la note attribuée et qu'il n'est donc pas question de générer un stress supplémentaire. Il est donc souhaité que la SAÉ soit intégrée de façon harmonieuse avec les autres évaluations.

M. AZOULAY précise qu'il s'agit donc d'ajouter un complément dans le cadre d'une UE notée, et qu'il ne s'agit pas d'un bloc supplémentaire déconnecté mais bien de quelque chose qui se superpose à l'existant.

Aux interrogations de M. LECOUTEUX sur la manière dont sera coordonnée la mise en place des SAÉ, Mme MIRBEL répond que ce ne sera pas forcément la personne responsable des diplômés mais les enseignants ou les équipes pédagogiques identifiées comme ayant souhaité mettre en place une SAÉ et qui candidateront sur la base d'un formulaire Moodle déposé dans l'espace en ligne. Les prérequis sont de disposer d'un référentiel de compétences et d'une matrice de cohérence pédagogique, d'avoir d'identifié une UE ou ECUE au potentiel de mise en SAÉ, d'avoir réfléchi aux UE/ECUE ressources nécessaires si possible à partir de la matrice de cohérence, d'avoir proposé le projet aux enseignants des UE impliquées pour constituer l'équipe pédagogique.

M. DOUAI donne l'exemple d'UE de spécialisation dans le semestre 5 du Portail EG choisies par les étudiants en fonction du master qu'ils envisagent de rejoindre : aux enseignements dispensés jusqu'alors intégralement en CM sera intégrée une partie en TD, la production dans ce cadre sera valorisée par le biais d'une SAÉ et fera partie de la note de l'UE. Mme MIRBEL rappelle que dans le cadre des SAÉ il y a toujours une UE porteuse et que l'enseignant s'engage à expliciter sa notation sur la base d'une grille en la rattachant au référentiel de compétences. C'est donc un travail d'explicitation qui doit être fait pour expliquer en quoi la note obtenue correspond à des compétences acquises.

M. LEGRAND témoigne de son expérience avec la mise en place de SAÉ en L3 physique, où il est apparu que ce dispositif implique une démarche réflexive qui suscite réellement l'intérêt des étudiants car il leur apparaît, à un moment donné, une prise de conscience d'avoir acquis telle ou telle compétence. Il confirme que de son point de vue ce n'est qu'en L3, pour le niveau Licence, que cela peut fonctionner.

***Le cahier des charges pour la mise en place de Situations d'Apprentissage et d'Évaluation est validé avec 51 voix pour et 1 voix contre.***

### **III.5.- Bourses de mobilité**

#### **III.5.1.- Bourses de mobilité sortantes – EUR SPECTRUM**

M. AZOULAY accueille M. ARGENTINA connecté en visioconférence.

M. ARGENTINA explique que l'objectif de son EUR est de compléter le dispositif déjà en place de soutien au rayonnement international en proposant des bourses de mobilité sortante (cf document en annexe) qui permettront également de valoriser le projet professionnel des étudiants. Le public concerné est constitué par les étudiants de l'EUR SPECTRUM, inscrits dans des formations de 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycle. Il s'agit d'un cadrage assez souple qui permet à tous ces étudiants de pouvoir accéder au dispositif pour se rendre à l'étranger. Les sources de financement sont constituées par le SFRI, par des ressources propres de l'EUR et par l'utilisation de la partie des droits différenciés reversée à la composante.

Deux dispositifs sont en place : le premier consiste à financer l'achat de titres de transport et le second à couvrir une partie des frais de séjour. Concernant les titres de transport, ils seront financés à hauteur de 1 000€ et pour les frais de séjour, la durée ne pourra excéder 6 mois avec une aide maximale octroyée de 6 000€. Un ou deux appels à candidatures seront publiés, un premier en septembre-octobre et si nécessaire, un second dans le courant du 2<sup>e</sup> semestre. Une commission ad-hoc sera mise en place intégrant des membres du COSP pour sélectionner les lauréats et l'attribution définitive de la bourse se fera après avis du COSP et validation du CoPil de l'Ecole.

Concernant les critères d'éligibilité et de sélection, il est précisé que l'étudiant devra être inscrit dans une formation rattachée à l'EUR SPECTRUM. L'excellence académique et la motivation de l'étudiant seront prises en compte ainsi que, la pertinence du projet de mobilité au regard du projet professionnel et personnel de l'étudiant, la validation de son projet par le laboratoire d'accueil pour son stage et le choix de l'université dans laquelle s'effectuera la mobilité. L'attribution de la bourse sera en outre conditionnée à l'inscription dans une formation de l'EUR l'année universitaire suivante excepté pour les étudiants de M2 ou les doctorants. A Mme HERITIER qui souhaite savoir si un étudiant de

*Conseil Académique n°2 du 09 mars 2023*

L3 qui part à l'étranger n'obtiendra la bourse qu'à son retour, lorsqu'il s'inscrira en M1, M. ARGENTINA répond négativement et précise que l'EUR souhaite investir sur des étudiants qui poursuivent leurs études au sein de la composante et qu'il sera donc demandé à l'étudiant un engagement moral dans ce sens et qu'il n'est pas question de ne donner le financement qu'à l'issue de la mobilité. M. AZOULAY s'interroge sur la conformité juridique d'une telle disposition inscrite dans le document. M. ARGENTINA propose qu'il soit inscrit, que la bourse sera associée à une promesse d'inscription, Mme HERITIER pense que dans le cadre de la sélection par le biais de l'application « Mon Master », une telle disposition est difficilement envisageable car elle induirait une promesse d'inscription en M1 pour l'étudiant de L3. M. AZOULAY confirme qu'un problème juridique se poserait avec la rédaction d'une phrase de ce type, il demande donc que le texte soit revu et que soit trouvée une phrase plus adaptée. M. ARGENTINA rappelle son souci de ne pas voir l'EUR s'investir dans la recherche de financements pour permettre une mobilité à des étudiants qui quitteraient l'EUR à leur retour pour s'inscrire ailleurs. M. AZOULAY comprend cette position et pense que d'autres EUR rencontrent la même problématique, mais il précise que ce type de clause n'a jamais été rédigée, la plupart des bourses proposées jusqu'à ce jour concernant plutôt les étudiants inscrits en master ou en doctorat mais pas en L3. Pour l'EUR LIFE notamment, la problématique était inverse et il était indiqué qu'il fallait être inscrit dans l'année N-1 pour prétendre à la bourse sur l'année N, ce qui ne posait aucun problème. M. ARGENTINA suggère qu'il soit plutôt fait référence un projet de continuité d'études dans l'établissement. M. AZOULAY confirme qu'une indication de ce type ne constituerait un engagement pour aucune des parties. M. BAILLY-BECHET ajoute qu'il pourrait être demandé à l'étudiant un préprojet sur sa poursuite d'études en master qui pourrait être pris en compte dans les critères d'éligibilité. A M. CREMOUX qui propose qu'un reliquat soit reversé lorsque l'étudiant s'inscrit en master, M. ARGENTINA répond que ce ne serait pas forcément utile à l'étudiant qui a besoin de disposer des fonds avant son départ à l'étranger.

M. AZOULAY propose donc que le dispositif soit validé, sous réserve que la phrase qui pose problème soit revue et reformulée correctement. M. ARGENTINA fait part de son accord pour une disposition qui n'engagera en rien les deux parties, mais qui sensibilisera les étudiants. M. CREMOUX indique qu'il conviendrait de retirer la phrase du paragraphe relatif aux critères d'éligibilité et de sélection.

À M. LECOUTEUX qui s'interroge sur le caractère non cumulable de ces bourses avec d'autres dispositifs existants, M. ARGENTINA indique qu'une bourse de 1 000€ constitue déjà, de son point de vue, un montant assez intéressant. M. LECOUTEUX répond que l'étudiant peut potentiellement obtenir une somme plus importante avec une bourse Erasmus qu'avec une Bourse de l'EUR. M. ARGENTINA rappelle que des bourses de mobilité entrante ont déjà été validées par le CAC avec 1000€ par mois, qui finançaient également les gratifications de stage. Mme FEDELE pense que le fait que les étudiants puissent demander l'une ou l'autre des bourses permettra le financement d'un plus grand nombre de demandes. M. AZOULAY confirme que tous les dispositifs validés jusqu'à ce jour ont fait figurer cette impossibilité de cumul dans le but d'élargir le nombre d'étudiants éligibles. M. LECOUTEUX précise que le nombre des financements Erasmus est très important. M. AZOULAY confirme qu'il n'y a plus de quota par pays pour ce type de bourses et que l'établissement reçoit une enveloppe globale qui n'a jusqu'à présent pas été épuisée mais que cependant, les dispositifs de bourse ont été pensés dans un esprit qui permet de pouvoir en faire bénéficier un maximum d'étudiants en évitant la possibilité de cumul.

***Le projet de bourses de mobilité sortantes de l'EUR SPECTRUM est approuvé avec 48 voix pour et 3 abstentions sous réserve que soit retirée des critères d'éligibilité la phrase « L'attribution de la bourse sera conditionnée à l'inscription l'année universitaire suivante en Master 1 ou Master 2 » et que ce point soit reformulé.***

### **III.5.2.- Bourses de mobilité sortantes – MSc IDEX**

M. AZOULAY indique que Mme Aurélie DELORT, qui devait présenter ce projet (cf document en annexe), n'a pu être présente aujourd'hui en séance mais que le dispositif proposé est assez simple et similaire à ceux précédemment votés au CAC. Il donne la possibilité d'attribuer 1 000 € par étudiant et par an pour des mobilités sortantes sur dépôt d'un dossier dont les pièces constitutives sont énumérées dans le document joint. Sur la base de ce dossier, une commission se réunit pour attribuer la bourse, l'objectif principal étant d'aider les étudiants les plus nécessiteux financièrement à pouvoir effectuer une mobilité à l'étranger. Il est rappelé que pour les étudiants européens, une grille de frais d'inscription avec une somme variable selon les masters est en place.

***Le projet de bourses de mobilité sortante à destination des étudiants inscrits dans les Masters of Science IDEX est approuvé avec 51 voix pour et 1 abstention.***

*Conseil Académique n°2 du 09 mars 2023*

### **III.5.3.- Bourses d'excellence et de mobilité – EUR ODYSSEE**

M. AZOULAY accueille M. RINAUDO connecté en visioconférence pour présenter les dispositifs de bourse d'excellence et de mobilité. (cf documents en annexe)

M. RINAUDO indique que la proposition de l'EUR ODYSSEE s'inscrit dans la continuité des propositions déjà présentées en CAC par d'autres EUR. Une analyse et une synthèse des délibérations du CA sur ce sujet a permis d'élaborer les deux propositions de dispositif de bourses. Ainsi, le financement se fera par le biais du SFRI, mais aussi, éventuellement, sur fonds IDEX ou sur ressources propres de l'EUR. Il souligne que le développement vers l'international constitue un enjeu fort pour l'EUR ODYSSEE engagée dans plusieurs projets de coopération. Il est donc fortement exprimé le souhait d'encourager la mobilité des étudiants et de renforcer le rayonnement de l'EUR et sa visibilité au niveau international, d'une part, en accueillant de très bons étudiants qui pourront bénéficier d'une expérience enrichissante pour eux et, d'autre part, en envoyant des étudiants locaux vers l'international pour acquérir de nouvelles expériences et enrichir leur parcours. Sur la base de ces objectifs deux projets de délibérations ont été rédigés en précisant les procédures et les critères d'attribution qui vont jusqu'aux modalités, aux formes d'arbitrage, aux périodes sur lesquelles les appels à candidatures seront lancés sur la base de deux appels annuels.

Il précise à la demande de M. AZOULAY que pour le montant des bourses d'excellence, suite à un débat en CoPil de l'EUR, a été fixé avec un maximum de 10 000€ par an et par étudiant sur la base de deux versements (50% à l'arrivée de l'étudiant en septembre et 50% en milieu de l'année universitaire), sous condition de réussite aux examens du premier semestre et avec une condition particulière pour les bourses financées dans le cadre du SFRI qui se limiteront à des bourses de master plafonnées à 6 000€.

Concernant les bourses de mobilité, le montant fixé par le CoPil est le même soit un maximum de 10 000 € par an et par étudiant versé en deux fois (50% en début de mobilité et 50% à mi-parcours) assorti de la condition particulière pour les financements SFRI de ne concerner que les mobilités sortantes de niveau master avec un plafond à 10 000€. Les bourses seront suspendues en cas d'absence injustifiée et répétée de la part de l'étudiant et également en cas de non-respect du règlement intérieur de l'établissement.

Sont éligibles à la bourse de mobilité tous les étudiants qui justifient au minimum d'un niveau Bac +1 dans une université française ou étrangère et qui souhaite poursuivre leurs études dans une formation du portail Sciences de l'Homme et de la Société (en 2e ou 3e année de licence) ou de l'EUR ODYSSEE (en 1ère ou 2e année de master), sous réserve d'une inscription définitive dans une formation de l'EUR Odyssee. Le dispositif est similaire pour les bourses d'excellence.

***Le projet de bourses d'excellence et de mobilité de l'EUR ODYSSEE est approuvé à l'unanimité avec 52 voix.***

### **III.6.- Bilan des procédures de réorientation**

Mme HERITIER informe qu'un document très complet est en ligne concernant le bilan des réorientations pour l'année 2022-2023. (cf document en annexe)

Concernant le bilan global, on compte cette année au semestre 1 et 2, y compris la phase de réorientation des LAS, 367 dossiers de demande de réorientation. Mme HERITIER précise que les étudiants peuvent faire jusqu'à 2 demandes de réorientation sur les campagnes semestrielles et qu'en conséquence un dossier ne correspond pas forcément à un étudiant, les demandes uniques représentant tout de même la majeure partie des demandes de réorientation. Sur les 367 dossiers, 210 ont été acceptés, ce qui constitue plutôt un bon ratio.

Concernant le détail par semestre, il apparaît qu'au semestre 1, il y a eu 170 dossiers qui représentent une hausse de 33% par rapport à l'année dernière, hausse assez conséquente qui n'a toutefois pu être expliquée. Elle rappelle la procédure de réorientation : l'étudiant dépose son dossier sur e-candidats, ce dossier est vu par le responsable d'orientation et suivi pédagogique qui donne un avis pédagogique, se tient ensuite une phase de commission qui statue en fonction des capacités d'accueil. Sur ces 170 dossiers, 116 dossiers avaient été validés pédagogiquement avec ou sans aménagement avant la commission, à l'issue la commission, seuls 96 dossiers ont été acceptés. Les refus liés aux capacités d'accueil ont surtout concerné la psychologie, licence très demandée ou les places sont rares.

Sur le semestre 2, seuls 165 dossiers ont été déposés, ce qui représente une baisse par rapport au semestre 2 de l'année dernière d'environ 8,5 %, mais il est toutefois constaté une certaine stabilité globale sur les 2 semestres. 102 dossiers avaient été acceptés sans aménagement avant la commission et 92 dossiers après la commission ont été retenus, les refus toujours liés aux capacités d'accueil concernent les filières en Psychologie et Sciences de la Vie. Concernant les Licences Accès Santé, 32 demandes ont été déposées, ce qui est à peu près similaire à la situation de l'an dernier. Il est à noter qu'auparavant, l'avis du responsable orientation et suivi pédagogique n'était pas demandé pour ces étudiants en provenance de PAS ou de LAS qui étaient sélectionnés par la licence d'accueil sur Parcoursup. Cette année, la sélection ayant été opérée essentiellement par la Faculté de Médecine, les responsables orientation et suivis pédagogiques ont voulu faire part de leur avis. Sur les 32 demandes, 13 refus ont donc été posés, essentiellement en STAPS. Une proposition d'accompagnement a toutefois été faite aux étudiants concernés.

Mme HERITIER indique ensuite que le document présente un focus sur les champs LLAC et SHS qui sont ceux qui comptent le plus grand nombre d'étudiants et donc où les demandes de réorientations sont les plus nombreuses.

Mme HERITIER remercie les équipes du Service d'Orientation d'Information et d'Insertion Professionnelle et de L@UCA qui ont mené un travail conjoint. M. AZOULAY remercie Mme HERITIER et souligne le professionnalisme du service d'orientation dont le travail n'a cessé de progresser et félicite l'ensemble de l'équipe.

Aux interrogations de M. BAILLY-BECHET sur la possibilité d'utilisation d'un outil qui permettrait d'avoir une visibilité sur la réussite des étudiants après réorientation, Mme HERITIER répond qu'il n'en existe pas à ce jour et qu'il est difficile de l'envisager dans le cadre d'Apogée. Un travail est cependant mené avec M. Hugo CROVELLO de L@UCA afin d'essayer d'appréhender l'impact de ces réorientations sur la réussite des étudiants avec des réponses statistiquement acceptables. Il est également espéré que le prochain logiciel de gestion des étudiants permette de mener à bien ce travail.

A Mme PERALDI qui souhaite savoir si Polytech et l'IUT sont intégrés à ce dispositif, Mme HERITIER répond que dans la mesure où les étudiants de ces deux composantes peuvent se réorienter dans les premières années de licences non sélectives, le détail de la présentation ne fait pas apparaître l'IUT et Polytech et concerne plutôt les étudiants qui se réorientent depuis les licences. Cependant le bilan les prend en compte dans la catégorie intitulée « autre UCA ». Mme PERALDI rappelle que dans le cadre du BUT, il existe maintenant des possibilités de passerelles entre licences et BUT 2 et 3. M. CREMOUX répond que lorsqu'une passerelle est construite, il n'y a pas lieu d'utiliser le dispositif de réorientation qui ne concerne, pour sa part, que les changements pour lesquels il n'y a pas de passerelle déjà établie entre les filières ou les portails. Lorsqu'une passerelle est construite et qu'un étudiant a déjà validé une première année ou une deuxième année de BUT, il peut intégrer directement la licence concernée et il n'est pas nécessaire d'alourdir le travail du service de réorientation et de faire passer ces étudiants devant la commission. Mme PERALDI souligne la nécessité d'informer les étudiants sur les possibilités de passerelles. M. AZOULAY confirme que ce point doit faire partie des éléments de réflexion sur les maquettes. Il indique qu'il faut que les responsables des BUT prennent dès maintenant l'attache des responsables des mentions visées pour construire des passerelles entre L1 et L3 avec la possibilité de dispositifs de réorientation à l'issue de chaque semestre. M. DOUAI précise que le cadrage prévoit que chaque portail de licence doit mener un travail à ce niveau et qu'il serait donc opportun que soit communiqué aux étudiants dans quelle mesure les BUT peuvent les accueillir en précisant un nombre de places. Il pense qu'au-delà des passerelles, il conviendrait d'améliorer l'information dans les deux sens, notamment une communication sur les possibilités de déposer de dossiers selon un calendrier arrêté constitueraient déjà une nette amélioration.

M. LEGRAND précise enfin que le nom du portail est « Sciences et Technologie » et non pas SITE comme indiqué dans le document, l'acronyme SITE (Sciences Ingénierie Technologie et Environnement) correspondant aux champs de formation. Mme HERITIER indique que la correction sera apportée.

### **III.7.- Remboursement des frais d'inscription des étudiants admis à l'IFMK**

M. CREMOUX rappelle qu'en début d'année, des places supplémentaires ont été votées pour permettre d'accroître le nombre d'étudiants de l'IFMK. Certains étudiants ont donc eu des réponses tardives compte tenu de l'ouverture tardive des places et avaient commencé à s'inscrire à l'Université, soit en tant que redoublant, soit sur la licence 2. Ils ont ainsi

payé leurs droits d'inscription à Université Côte d'Azur. Ils demandent à présent une désinscription d'Université Côte d'Azur pour pouvoir s'inscrire à l'IFMK qui n'est pas pour l'instant pas une composante de l'établissement. Les frais étant à payer directement auprès de l'association, les remboursements des frais d'inscriptions peuvent être engagés mais l'Agent Comptable de l'Université a précisé que les étudiants ne pourront être remboursés des 23€ de frais administratifs qui restent dus. Il a donc été demandé que soit prise une délibération validée par le CAc et le CA (cf document en annexe) pour permettre un remboursement intégral des frais incluant les 23€ de frais administratifs. M. AZOULAY rappelle que dans ce cadre, un certain nombre d'étudiants de licences STAPS et Sciences de la Vie ont pu être admis dans le cursus de formation masso-kinésithérapie car la formation n'avait pas atteint ses capacités d'accueil.

***Le projet de remboursement des frais d'inscription des étudiants admis à l'IFMK est approuvé à l'unanimité avec 51 voix.***

### **III.8.- Offre de formation : Master Sciences du Vivant Parcours « Bio-informatique et Biologie Computationnelle »**

M. AZOULAY rappelle que l'an dernier, l'intitulé du M1 parcours BIM « Biologie, Informatique, Mathématiques » avait été modifié, mais pas celui du M2. M. CREMOUX indique qu'au-delà du changement d'intitulé, il est également demandé de légères modifications de la maquette au niveau des intitulés et la suppression de quelques heures d'enseignement pour permettre des combinaisons de mutualisation. (cf document en annexe)

***Les modifications d'intitulé et de maquette du Master Sciences du Vivant Parcours « Bio-informatique et Biologie Computationnelle » sont validées à l'unanimité avec 52 voix.***

### **III.9.- Convention internationale avec l'École de Technologie Supérieure de Montréal pour le programme de Coursus imbriqué BUT 3**

M. AZOULAY accueille Mme Dahbia ZIANI en charge des conventions internationales à la Direction du Développement International et Europe.

Mme ZIANI présente le projet de mettre en place une coopération avec l'École de Technologie Supérieure de Montréal à Québec (cf document en annexe) qui s'inscrit dans un cadre plus large porté par une convention signée par l'ADIUT (Association des Directeurs des Instituts Universitaires de Technologie) qui initie une collaboration avec le partenaire canadien. L'accord présenté met en place un échange dans la 3<sup>ème</sup> année du BUT et permet à des étudiants intéressés qui seront sélectionnés par le partenaire de pouvoir partir effectuer cette année à Montréal et bénéficier d'une bourse de 12 000 dollars canadiens (soit environ 8 240 €). Il s'agit donc d'ouvrir des perspectives nouvelles à des étudiants inscrits dans un diplôme récemment créé.

Concernant les modalités d'échanges, il est précisé que les étudiants candidatent auprès de leur responsable de formation, la liste des candidats est transmise au partenaire qui sélectionne au vu des dossiers des étudiants. Les étudiants inscrits à Université Côte d'Azur auront à s'inscrire également dans l'établissement partenaire avec pour les étudiants issus de pays non francophones des droits à payer sur place qui diffèrent selon leur pays d'origine, les étudiants de nationalité française ne payant pas de frais d'inscription pour l'instant, la bourse de 12 000 dollars pourrait être réévaluée dans le cas où cette situation évoluerait vers une demande de paiement de ces droits. Les étudiants s'acquittent en revanche des frais de voyage et le logement.

Une reconnaissance des notes du semestre ou de l'année passée chez le partenaire sera effectuée par Université Côte d'Azur. Les étudiants qui obtiennent leur première année du baccalauréat québécois auront leur BUT et pourront continuer sur les années les 2 années suivantes à Montréal.

A M. LEGRAND qui s'interroge sur les départements portant les BUT concernés par cet échange, Mme FEDELE précise qu'il s'agit de QLIO, GEII et Informatique et qu'ils n'ont pas été listés dans la convention car l'accord cadre signé par l'ADIUT intègre d'autres BUT pour des départements non ouverts à Nice et qui pourraient entrer dans le cadre de la convention au cas où leur ouverture interviendrait dans notre établissement.

M. LEGRAND s'interroge ensuite sur la présence de tests de diagnostic avec des évaluations portant sur le français, les mathématiques et la physique, Mme FEDELE répond qu'ils ne conditionnent pas la sélection et que les étudiants doivent avoir une moyenne supérieure à 11 en BUT2.

Elle souligne qu'un partenariat avec cette école existait précédemment dans le cadre du DUETI (Diplôme Universitaire  
*Conseil Académique n°2 du 09 mars 2023*

d'Etudes Technologiques Internationales). Il est précisé à la demande de M. LECOUTEUX que le programme ne fonctionne que dans le sens de la France/Canada et que l'établissement n'accueille donc pas d'étudiants canadiens. Il est indiqué qu'il n'y a pas de limite sur le nombre d'étudiants pouvant intégrer le programme mais que l'an dernier, il était de 3 étudiants pour le DUETI.

Madame FEDELE souligne qu'il n'y a aucune demande de contrepartie particulière du partenaire dans le cadre de cet accord dont M. AZOULAY précise qu'il se positionne dans une stratégie globale d'attractivité des étudiants francophones.

***La convention avec l'École de Technologie Supérieure de Montréal pour le programme de Cours imbriqué BUT 3 est approuvée à l'unanimité avec 51 voix.***

## IV.- Recherche

### IV.10. Nomination d'un nouveau membre du Comité d'Éthique de la Recherche (CER)

M. Noël DIMARCQ indique que le point concernant la nomination d'un nouveau membre du Comité d'Éthique de la Recherche (CER) est reporté à une séance ultérieure afin d'identifier la personne qui pourra siéger.

### IV.11.- AAP de la Région SUD : Dispositif « Jeunes Docteurs Innovants » 2023

#### Annexe « Cadre d'intervention Jeunes Docteurs Innovants 2023 »

##### Intervenante :

**Mme Johanna ZERMATI**, Directrice de la Direction de la Recherche de la Valorisation et de l'Innovation (DRVI)

M. Noël DIMARCQ donne la parole à Mme Johanna ZERMATI, Directrice de la Direction de la Recherche, de la Valorisation et de l'Innovation (DRVI) pour sa présentation.

Mme Johanna ZERMATI présente le cadre d'intervention de l'appel à projets Jeunes Docteurs Innovants 2023.

Elle précise que le dispositif est orienté sur des projets en période de pré maturation portés par de jeunes docteurs qui ont soutenu depuis moins de 3 ans et qui ont réalisé leur doctorat dans un établissement régional, et qui sont en position d'être recrutés par un établissement régional.

Elle indique également que le dispositif propose 2 typologies de projets : projet de création de start-up en région et projet de transfert de technologie (en lien avec une entreprise régionale).

Elle rappelle les critères de sélection de la région (cf. Annexe « Cadre d'intervention Jeunes Docteurs Innovants 2023 ») et la durée de l'accompagnement financier de la région qui consiste essentiellement à soutenir le salaire des jeunes docteurs innovant·e·s à hauteur de 75% soit 33 750 € par lauréat.

Il est nécessaire que les projets soient cofinancés par une structure de transfert de technologie (SATT) ou un établissement d'enseignement supérieur pour couvrir les coûts d'environnement et les frais de gestion.

Elle souligne le fait qu'une attention particulière est apportée aux docteurs ayant pu suivre au moins un module « entrepreneuriat » ou « valorisation » durant leurs thèses. Ces formations sont proposées au sein d'Université Côte d'Azur.

Mme Johanna ZERMATI présente ensuite un bilan des projets déposés de 2020 à 2022.

12 projets ont été retenus sur les 3 dernières années par le Conseil Régional Région Sud (pour un montant total de 388 740 €) dont 3 déposés par Université Côte d'Azur (pour un montant de 84 990€).

Les thématiques des dossiers lauréats auprès de la région sont diverses :

- Santé Numérique
- Numérique
- Intelligence Artificielle
- Energie et technologies de demain
- Naval et défense
- Agronomie

Sur l'appel à projets 2023, une première phase de soumission est arrêtée au 24 mars. Une deuxième phase de sélection pourrait être lancée dans le courant du mois de Juillet 2023 sous réserve de budget disponible par la Région Sud.

Cette année, Université Côte d'Azur propose 2 projets dans le volet start-up avec une demande de subvention à la région de 33 750 € chacun et un cofinancement de la Société d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT).

Les projets sont les suivants :

- **SPLEAT** : SPiking Low-power Event-based ArchiTecture porté par le laboratoire d'Électronique, Antennes et Télécommunications (porté par le LEAT UMR 7248)

En s'inspirant du mode de codage impulsionnel de l'information dans le cerveau, les porteurs ont conçu un processeur neuronal de calculs très basse consommation. L'objectif du présent projet de start-up SPLEAT est double :

- Prématurer cette technologie (passage TRL 2/3 à 6/7) en la rendant plus souple et compatible à différents types d'application industrielle.
- Structurer le projet de start-up dans sa globalité (Business Model, équipe, segment marché et plan de financement)

- **DimiCare**: Disassemble Microbial Resistance porté par le Centre Méditerranéen de Médecine Moléculaire (porté par le C3M UMR 1065)

Le projet de start-up porte sur le développement d'une nouvelle famille de molécule antibactérienne de type trichloroacétimidamide. Deux candidats potentiels ont été sélectionnés du fait de leur efficacité sur différentes souches (*Staphylococcus aureus* et *Bacillus cereus*), leur stabilité et leur innocuité. L'objectif de pré maturation de ce projet est double :

- Avancer dans les phases précliniques en identifiant une molécule lead (passage TRL 2 à 3/4)
- Structurer le projet de start-up dans sa globalité (positionnement marché humain/animal, concurrence, équipe, plan de financement).

M. Noël DIMARCQ précise que les deux projets s'inscrivent dans des domaines stratégiques d'Université Côte d'Azur et sont de grande qualité. La proposition de classement résulte de l'analyse de M. Xavier FERNANDEZ, Vice-Président Innovation :

- 1- Spleat
- 2- Dimicare

M. Noël DIMARCQ propose que le CAC donne un avis favorable au classement des demandes « Jeunes Docteurs Innovants » tel que présenté lors de la séance de ce jour.

**Le Conseil Académique donne un avis favorable à la majorité au classement du dispositif « Emplois Jeunes Doctorants » présenté en séance du Conseil Académique le 09 mars 2023. (46 voix POUR – 3 voix CONTRE - 1 ABSTENTION)**

#### IV.12.- Validation du Classement de l'Appel à Candidature Emploi Jeunes Doctorants Région SUD 2023

**Annexe « Cadre d'intervention de l'AAP Emplois Jeunes Doctorants 2023 »**

**Annexe « PV du Conseil des Études Doctorales »**

**Annexe « Tableau de classement Appel à candidature Emplois Jeunes Doctorants Région SUD 2023 »**

**Intervenante :**

**Mme Pascale STEICHEN, Vice-Présidente Politique Doctorale et Post Doctorale**

M. Noël DIMARCQ rappelle que chaque année la Région Sud lance un appel à projets pour financer des Emplois jeunes doctorants (EJD). Les propositions de projets émanant des laboratoires sont classées par le Collège des Études Doctorales (CED) qui a reçu délégation du Conseil Académique (CAc) pour les expertiser et les classer. Ce classement doit faire l'objet d'une validation en CAc avant d'être envoyé à la Région.

M. Noël DIMARCQ donne la parole à Mme Pascale STEICHEN pour son intervention (cf. Annexe Présentation Appel à candidature Emplois Jeunes Doctorants Région SUD 2023) et la présentation du classement proposé par le CED du 2 mars 2023 (cf. Annexe « Tableau de classement AAP Emploi Jeunes Doctorants Région SUD 2023 »).

Mme Pascale STEICHEN souligne que l'appel à projets s'appuie sur le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) afin de notamment renforcer l'impact de la recherche et de l'écosystème d'innovation au profit du développement économique durable du territoire.

Les candidat.e.s doivent être âgés de moins de 30 ans et il est fortement recommandé de proposer des projets prioritairement tournés vers le plan climat « gardons une COP d'avance » et en lien avec la lutte contre le cancer, dans le cadre du Plan cancer régional.

Enfin, le partenaire socioéconomique du projet doit être identifié comme une entreprise membre d'un pôle de compétitivité, une entité à caractère public, semi public ou associatif implantée dans la Région Sud. Le niveau de cofinancement de la Région sur 3 ans dépendra du type de partenaire choisi.

Mme Pascale STEICHEN présente également les critères de sélection (cf. Annexe « Cadre d'Intervention de l'AAP Emploi Jeunes Doctorants 2023 »).

Elle indique que le classement des 7 projets présentés a été effectué en Collège des Études Doctorales (CED) à l'unanimité le 2 mars 2023.

Cette année, 3 dossiers ont été proposés en sciences de l'environnement, 2 dossiers en sciences humaines et sociales, 1 dossier en sciences de l'information et de la communication et 1 dossier en sciences de l'ingénieur.

Elle présente ensuite les statistiques des dépôts de projets depuis l'année 2017. En 2023, le montant des aides demandées à la Région SUD est de l'ordre de 550 000 € dont 2 demandes de financement à 50 000 € et 5 demandes de financement à 90 000 €.

Elle souligne que le soutien de l'encadrement des thèses par les partenaires économiques augmente et s'évalue cette année à 180 000 € (hors salaire).

M. Noël DIMARCQ ajoute que le nombre de contrat doctoraux alloués par la Région à un site dépend du nombre de demandes mais également de la taille du site. Il rappelle également que certains dossiers sont présentés par l'intermédiaire d'autres tutelles.

Un conseiller s'interroge sur les projets qui ne dépendent pas du plan climat ou cancer.

Mme Pascale STEICHEN répond que l'interclassement est effectué par les Écoles Doctorales et le Conseil Régional sélectionne les projets qui lui semblent les plus adéquats par rapport aux critères de sélection.

*Conseil Académique n°2 du 09 mars 2023*

M. Noël DIMARCQ propose au Conseil Académique de donner un avis favorable au classement de l'appel à candidature « Emplois Jeunes Doctorants » de la Région Sud 2023 effectué par le Collège des Écoles Doctorales du 02 Mars 2023.

***Le Conseil Académique donne un avis favorable à la majorité au classement de l'appel à candidature « Emplois Jeunes Doctorants » de la Région Sud 2023 effectué par le Collège des Écoles Doctorales du 02 Mars 2023. (48 voix POUR – 1 ABSTENTION)***

Au nom du Conseil Académique, M. Noël DIMARCQ remercie Pascale STEICHEN, le Collège des Études Doctorales ainsi que les Écoles Doctorales pour tout le travail effectué en amont du CAC ayant abouti au classement proposé lors de la séance.

#### **IV.13.- Point d'information sur le bilan de l'appel à projets "Science et Société"**

**Annexe « Cadre AAP Science et Société 2023 »**

**Annexe « Projets retenus AAP Science et Société 2023 »**

**Annexe « Relevé de conclusions Commission UCA Science et Société 2023 »**

##### **Intervenante :**

**Laure TARIEL**, Chargée de projet « Science et Société »

M. Noël DIMARCQ laisse la parole à Mme Laure TARIEL afin de présenter les conclusions de la commission « Science et Société », présidée par Mme Anne Sophie COLDEFY, chargée de mission Science et Société d'Université Côte d'Azur. Cette commission s'est réunie le 1er Février 2023.

Mme Laure TARIEL indique que l'objectif de l'appel à projets Science et Société est de soutenir les actions en faveur du dialogue « Science avec et pour la Société ».

L'appel à projets permet aux associations de diffusion de la culture scientifique qui ont des chercheurs et chercheuses d'Université Côte d'Azur en leur sein ou aux chercheurs et chercheuses présents dans les laboratoires de postuler. La commission « Science et Société » a examiné 25 projets cette année.

Mme Laure TARIEL présente les 11 projets retenus ainsi que les montants qui leur ont été accordés en 2023 (cf. Annexe Projets retenus AAP Science et Société 2023), pour un montant total de 14 650€.

Un conseiller s'interroge sur l'accessibilité de la revue « Alliage » en rapport avec le projet proposé par le Professeur Jean-Marc LEVY LEBLOND.

M. Noël DIMARCQ précise que la revue est normalement accessible sur OpenEdition. Il ajoute également qu'Université Côte d'Azur a mis en place une stratégie concernant les différents aspects de la Science Ouverte (articles, données, logiciels) coordonnée par Mme Anne BROGINI, Vice-Présidente Politique documentaire et Science Ouverte.

Un conseiller précise que dans le cadre des 150 ans de la société Française de Physique et en collaboration avec l'École Doctorale Sciences Fondamentales Appliquées, une Master Class consacrée à la Science Ouverte sera proposée au début du mois de Mai 2023. Il indique que sous l'impulsion de la Vice-Présidente Politique Documentaire et Science Ouverte, ces Master Class tendent à se généraliser dans toutes les Écoles Doctorales.

M. Noël DIMARCQ ajoute que la Science Ouverte est une démarche forte de l'Université qui s'inscrit dans un cadre national et européen. Sur le site, cette démarche est concertée avec les organismes de recherche.

Il souhaite remercier la cellule « Science et Société » ainsi que les membres de la commission dont les conseillers et conseillères du Conseil Académique impliqués, pour tout le travail d'analyse et de sélection des demandes.

Il indique que le prochain Conseil Académique plénier se tiendra le 13 Avril et lève la séance à 16h55.

M. Noël DIMARCQ  
Vice-Président Recherche et Innovation

